

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 26/10/10 – Page 1/3


Révision : /

**3 ACID DOWN**

**1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**

**Identification de la substance ou de la préparation**      **3 ACID DOWN**

**Utilisation de la substance/préparation**                      Régulateur de pH

**Identification de la société/entreprise**                      **HYDROPASSION**  
 B.P. 19  
 29490 GUIPAVAS  
 FRANCE  
 Courriel : [infos@hydropassion.eu](mailto:infos@hydropassion.eu)  
 Web : [www.hydropassion.eu](http://www.hydropassion.eu)  
 **N°Indigo 0 820 30 20 60**  
0,118 € TTC / MN

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence**                      **0 825 812 822**

**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Selon la directive 1999/45/CE, cette préparation est classée :      C (Corrosif)  
 Phrases de risque R    R 35 : Provoque de graves brûlures.

**3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Nature chimique**    Solution à base d'acides

**Composants contribuant aux dangers**

Dénomination	n° CAS / n° EINECS	% P/P	Classification	Phrases de risques
Acide orthophosphorique	7664-38-2 / 231-633-2	> 10 ≤ 25 %	C	R 34
Acide nitrique	7697-37-2 / 231-714-2	> 10 ≤ 25 %	C	R 35

**4 – PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
 NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**Inhalation**    Amener le sujet à l'air libre. Consulter un médecin en cas de troubles.

**Contact avec la peau**    Retirer immédiatement les vêtements souillés et rincer abondamment la peau à l'eau savonneuse. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage. Consulter un médecin en cas de troubles.

**Contact avec les yeux**    Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau (15 à 20 minutes) en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin.

**Ingestion**    Rincer la bouche, Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement et lui montrer cette fiche.

**Moyens spéciaux de première urgence**    Fontaine oculaire, douche de sécurité.

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction appropriés**    CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction à ne pas utiliser**    Mousse, poudre.

**Risques spécifiques**    En cas d'incendie, dégagement possible de NO<sub>x</sub>, CO, oxyde phosphorés P<sub>x</sub>O<sub>y</sub> (par exemple P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>).

**Equipements de protection**    Uniquement pour le personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie : appareils respiratoires isolants et autonomes.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 26/10/10 – Page 2/3

Révision : /

## 3 ACID DOWN

### 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### *Précautions individuelles*

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.  
Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection

#### *Précautions pour la protection de l'environnement*

Eviter toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### *Méthodes de nettoyage*

Pomper le maximum du produit dans des récipients appropriés puis récupérer les résidus avec un absorbant inerte de façon mécanique.  
Nettoyer à l'eau la surface souillée. Utiliser un neutralisant.  
Eliminer les déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la section 13). Assurer une aération suffisante.

### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

#### *Manipulation*

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Eviter d'inhaler les vapeurs.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Pour la protection individuelle, voir la section 8.

#### *Stockage*

A conserver dans l'emballage d'origine, dans un local frais et bien ventilé.  
Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Craint le gel : ne pas entreposer à moins de 5°C. Produit risquant de présenter une formation de cristaux à basse température. Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).  
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### *Utilisation(s) particulière(s)*

/

### 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### *Valeurs limites d'exposition*

#### *Contrôle de l'exposition professionnelle*

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Eviter d'inhaler les vapeurs.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection des yeux
- Protection de la peau

Non nécessaire.  
Gants de protection résistants aux acides (butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile, caoutchouc, néoprène).  
Lunettes de sécurité hermétiques.  
Vêtements de protection, bottes.

#### *Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement*

### 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### *Informations générales*

- Aspect Liquide incolore
- Odeur Caractéristique

#### *Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement*

- pH 4,5 environ (0,2 ml / l)
- Point/intervalle d'ébullition Non déterminé
- Point d'éclair Non déterminé
- Inflammabilité Non déterminée
- Propriétés explosives Non déterminées
- Propriétés comburantes Non déterminées
- Pression de vapeur Non déterminée
- Densité relative 1,20 environ
- Solubilité / hydrosolubilité Miscible à l'eau en toutes proportions
- Coefficient de partage n-octanol/eau Non déterminé
- Viscosité Non déterminée
- Densité de vapeur Non déterminée
- Taux d'évaporation Non déterminé

#### *Autres informations*

/

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE n° 1907/2006

Date d'établissement : 26/10/10 – Page 3/3

Révision : /

## 3 ACID DOWN

### 10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable dans des conditions normales de stockage et d'emploi.

*Conditions à éviter*

Craint le gel. Risque de formation de cristaux à basse température.

*Matières à éviter*

Bases, métaux.

*Produits de décomposition dangereux*

En cas d'incendie, dégagement possible de NO<sub>x</sub>, CO, oxyde phosphorés P<sub>x</sub>O<sub>y</sub> (par exemple P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>).

### 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

### 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas de recherches expérimentales avec cette préparation.

### 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

*Elimination des déchets*

Recycler ou éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

*Elimination des emballages*

Conserver la(les) étiquette(s) sur l'emballage et éliminer en centres agréés. Se conformer à la réglementation locale en vigueur.

### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

*Transport terrestre (ADR/RID)*

Classe : 8 Matières corrosives

N° ONU : 1760

Groupe d'emballage : II

Étiquette de danger : 8

Désignation du produit : UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

*Transport maritime (IMDG)*

Non déterminé

*Transport aérien (OACI/IATA)*

Non déterminé

### 15 – INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Étiquetage CE :



C - Corrosif

*Symbole(s) de danger*

*Phrases de risques*

R 35 : Provoque de graves brûlures.

*Conseils de prudence*

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S 45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
S 23 : Ne pas respirer les vapeurs.

### 16 – AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Sources des principales données

Règlement CE n° 1907/2006

Directives 1999/45/CEE, 67/548/CEE

Données fournisseurs, Données internes, ADR

Libellés des phrases R

R 35 : Provoque de graves brûlures

Révision

/

Paragraphe(s) modifié(s)

/